



**CEREMONIE SOLENNELLE DE CLÔTURE
DE LA PREMIERE SESSION ORDINAIRE
2026**

**Discours de Clôture de Son Excellence Madame
Kandia KAMISSOKO CAMARA
Présidente du Sénat**

Vendredi 19 juin 2026

**Fondation Félix HOUPHOUËT-BOIGNY pour
la Recherche de la Paix-Yamoussoukro**

**Monsieur le Président de
l'Assemblée Nationale,
représentant Son Excellence
Monsieur Alassane OUATTARA,
Président de la République de
Côte d'Ivoire ;**

**Madame et Messieurs les
Présidents des Institutions de la
République ;**

**Mesdames et Messieurs les
Membres du Gouvernement ;**

**Mesdames et Messieurs les
parlementaires, chers
collègues ;**

**Mesdames et Messieurs les
Chefs des représentations
diplomatiques accréditées en
Côte d'Ivoire ;**

**Monsieur le Préfet de Région,
Préfet du Département de
Yamoussoukro ;**

**Mesdames et Messieurs les
membres du Corps préfectoral**

**Monsieur le Maire de la
Commune de Yamoussoukro ;**

**Distingués Chefs Traditionnels
et Eminents Guides religieux ;**

**Mesdames et Messieurs les
Journalistes ;**

Chers invités ;

Mesdames et Messieurs ;

Conformément aux dispositions de **l'article 94 alinéa 3 nouveau** de la Constitution de la République de Côte d'Ivoire, nous procédons ce jour à la clôture de la première session ordinaire de l'année 2026 du Sénat, marquant le terme de six mois d'intenses activités parlementaires, institutionnelles et diplomatiques.

En cette heureuse circonstance, je voudrais souhaiter à chacune et à chacun la cordiale et chaleureuse bienvenue ici, au sein de la Fondation Félix HOUPHOUËT-BOIGNY pour la Recherche de la Paix.

**Monsieur le Représentant du
Président de la République,**

Il m'est particulièrement agréable de vous adresser mes sincères remerciements pour l'insigne honneur que vous nous faites de votre présence, une fois encore, à cette cérémonie de clôture.

Je vous prie de bien vouloir transmettre à **Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA**, Président de la République de Côte d'Ivoire, la sincère reconnaissance de Mesdames et Messieurs les Sénateurs, pour les efforts inlassables qu'il déploie, avec une détermination constante et un sens élevé de l'État, en

faveur de l'édification d'une Grande Nation moderne, stable, prospère et solidaire.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Votre présence distinguée, ainsi que celle de l'importante délégation qui vous accompagne, illustre, avec éloquence, la parfaite convergence de nos ambitions communes en faveur notamment de la promotion d'une gouvernance toujours plus proche des aspirations légitimes du peuple ivoirien.

Le Sénat se félicite de cette collaboration féconde, fondée sur le dialogue permanent, le respect

mutuel et la volonté partagée de servir, avec loyauté et responsabilité, la République et la Nation.

Merci, Monsieur le Président d'être à nos côtés, ce jour.

**Madame et Messieurs les
Présidents des Institutions de la
République et les représentants
des Présidents des Institutions,**

La solidarité républicaine qui caractérise de manière constante les Institutions de la République de Côte d'Ivoire, et que vous manifestez à chacune des grandes étapes de la vie de notre Chambre, constitue pour le Sénat un témoignage d'estime, de fraternité

institutionnelle, et d'attachement aux valeurs qui fondent notre pacte républicain.

Je vous remercie, Madame et Messieurs les Présidents des Institutions de la République et les représentants des Institutions, pour votre présence parmi nous.

Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement et les représentants des membres du gouvernement,

Votre présence régulière à nos travaux, la qualité des échanges enregistrés, ainsi que l'esprit de responsabilité, de dialogue et de coopération qui ont prévalu lors de l'examen des textes de loi,

témoignent de la vitalité de nos Institutions, et de notre engagement commun au service de l'intérêt général.

Le Sénat de la République de Côte d'Ivoire tient à vous exprimer sa sincère gratitude pour votre participation à cette séance.

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Chefs de missions diplomatiques accrédités en Côte d'Ivoire,

Votre présence à nos cérémonies et à nos rencontres constitue un témoignage précieux de l'excellence des relations d'amitié, de coopération et de confiance qui unissent la Côte d'Ivoire aux États

et aux organisations que vous représentez.

Je vous remercie également d'être des nôtres ce matin.

**Monsieur le Représentant du
Président de la République,
Distingués invités,
Mesdames et Messieurs,**

La présente cérémonie nous offre l'occasion de dresser le bilan des activités menées au cours de la première session ordinaire de l'année 2026, marquée par un engagement constant et soutenu de notre Chambre, dans l'accomplissement des hautes missions qui lui sont dévolues.

Au titre de sa mission de législation, le Sénat a adopté ***dix-sept (17) projets de loi*** qui ont contribué à renforcer et à moderniser le cadre juridique des politiques publiques dans divers domaines de la vie nationale.

Ainsi, notre Chambre a adopté, entre autres, la **loi portant Plan National de Développement (PND) pour la période 2026-2030**, qui traduit l'ambition du Président Alassane OUATTARA de hisser la Côte d'Ivoire au rang des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure à l'horizon 2030.

Doté d'un coût global d'investissements estimé à **114 838,5 milliards de FCFA**, ce Plan constitue un instrument stratégique majeur destiné à accélérer la transformation structurelle de notre économie, à renforcer durablement la compétitivité nationale, et à améliorer de manière significative les conditions de vie des populations.

En outre, la loi portant **ratification de l'ordonnance n°2025-85 du 12 février 2025 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Système d'Information du Foncier Rural de Côte d'Ivoire**,

en abrégé SIFOR-CI, constitue une avancée majeure dans le processus de modernisation de la gouvernance foncière dans notre pays.

Ce dispositif légal ambitionne, entre autres, de prévenir et de réduire les litiges fonciers, de lutter efficacement contre les fraudes et les pratiques irrégulières, tout en renforçant la sécurité juridique des investisseurs, ainsi que des populations détentrices de droits fonciers.

La loi modifiant la loi n°2019-576 du 26 juin 2019 instituant le Code de la Construction et de l'Habitat vise, quant à elle, à

compléter et à clarifier les dispositions relatives à l'obligation d'assurance dans le secteur de la construction.

Elle établit, à cet effet, une distinction précise et explicite entre l'assurance obligatoire imposée aux constructeurs, et celle mise à la charge des propriétaires de bâtiments, afin de mieux définir les responsabilités respectives des différents acteurs.

La loi relative à la biologie médicale a pour objectifs de garantir la qualité et la fiabilité des examens de biologie effectués dans des structures appropriées, et de sauvegarder la sécurité des malades et de l'environnement.

La Grande Côte d'Ivoire, née de la vision éclairée du Président de la République, se construit également à travers des actions sociales fortes, structurantes et inclusives, destinées à améliorer les conditions de vie des populations, à renforcer la solidarité nationale, et à garantir un développement harmonieux au bénéfice de tous.

Dans cette dynamique, **la loi portant ratification de l'ordonnance n°2025-408 du 18 juin 2025 modifiant la loi n°99-477 du 02 août 1999 portant modification du Code de Prévoyance Sociale, telle que modifiée par l'ordonnance**

n°2012-03 du 11 janvier 2012 modifiant les articles 22, 50, 95, 149 à 163 et complétant l'article 168, met en évidence la nécessité d'adapter notre système de protection sociale aux réalités socio-économiques actuelles, tout en renforçant la couverture et la sécurité sociales des travailleurs.

Par ailleurs, la loi portant ratification de l'ordonnance n°2025-407 du 18 juin 2025 portant institution de la prime spéciale de retraite en faveur des bénéficiaires des régimes de pensions gérés par l'Institution de Prévoyance Sociale, Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat,

vient améliorer les conditions de départ à la retraite, à travers l'octroi d'un soutien financier complémentaire aux retraités.

La loi relative à l'Économie Sociale et Solidaire, en instituant un cadre juridique approprié, ouvre de nouvelles perspectives aux initiatives fondées sur la solidarité, ainsi que sur l'inclusion économique et sociale, afin de permettre à chaque citoyen de contribuer au développement national, et de bénéficier équitablement des fruits de la croissance.

Je voudrais également souligner que notre Chambre a été saisie, le 11 juin 2026, de neuf (9) projets de

loi qui pourraient être examinés au cours de la deuxième session ordinaire.

Au titre de la représentation des Collectivités territoriales, le Sénat a organisé, du 26 au 28 mars 2026, un ***Symposium international sur les collectivités territoriales*** autour du thème : « Accélérer la décentralisation pour un développement local effectif ».

Cette importante rencontre a permis de dresser un état des lieux de la décentralisation en Côte d'Ivoire.

Les conclusions des travaux relèvent qu'en dépit des progrès

enregistrés, la décentralisation demeure confrontée à des défis qui appellent des réponses adaptées et coordonnées.

Ces réponses portent notamment sur l'exigence d'accélérer le transfert effectif des compétences, assorti de ressources adéquates, ainsi que sur la nécessité de promouvoir des mécanismes de financement innovants, en complément des dotations de l'État.

A ce stade de mon propos, je voudrais exprimer ma sincère gratitude à **Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA**, Président de la République de Côte d'Ivoire, pour la sollicitude qu'il a bien voulu manifester à

notre égard, en apportant son appui inconditionnel à l'initiative de ce symposium.

J'adresse également mes remerciements **au Vice-président de la République, au Premier Ministre, Chef du gouvernement, au Vice-premier Ministre,** aux membres du Gouvernement de Côte d'Ivoire, aux faîtières des collectivités territoriales, à savoir l'Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI) et l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI), à l'ensemble des élus locaux de notre pays, Conseillers Régionaux et Municipaux, à nos partenaires nationaux et internationaux pour

leur précieuse contribution au succès de ce symposium.

Notre engagement à impulser une nouvelle dynamique de développement territorial, demeure intact et nous veillerons, comme je l'ai indiqué lors de la cérémonie de clôture de cet événement, à assurer le suivi de la mise en œuvre de chacune des recommandations.

Au titre de la diplomatie parlementaire, nous avons participé à plusieurs rencontres internationales au cours desquelles notre Chambre a joué un rôle majeur.

Ainsi, j'ai pris part **les 08 et 09 avril 2026, à Rabat au Royaume du Maroc, à la *Conférence annuelle de l'Association des Sénats d'Afrique.***

Cette réunion de haute portée institutionnelle a été marquée par l'adoption de plusieurs décisions majeures relatives au renforcement de la coopération interparlementaire entre les Chambres hautes du continent.

À l'issue de mon mandat à la tête de cette organisation, mes pairs ont bien voulu m'élever au rang de « **Présidente d'honneur** ».

Il me plaît, à cet égard, d'exprimer ma gratitude à l'ensemble de mes

homologues, pour cette marque éminente de confiance et d'estime qui honore, au-delà de ma personne, le Sénat de Côte d'Ivoire, ainsi que notre pays tout entier.

La présidence de notre Association est, à présent, assurée par **Monsieur Mohamed Ould ERRACHID**, Président de la Chambre des Conseillers du Royaume du Maroc, à qui je réitère mes chaleureuses félicitations, ainsi que mes vœux de plein succès dans l'accomplissement de son mandat.

En marge de cette conférence, j'ai eu des échanges particulièrement constructifs avec **Monsieur Mounir LIMOURI**, Maire de la ville

de Tanger et Président de l'Association marocaine des Présidents des Conseils communaux, sur les perspectives concrètes de renforcement de la coopération décentralisée entre les collectivités territoriales de nos deux pays.

Je me rendrai, d'ailleurs, de nouveau à Tanger, **du 22 au 26 juin 2026**, à l'invitation du Maire de ladite ville, dans le cadre du **Congrès mondial de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU)** et du **Sommet mondial des dirigeants locaux et régionaux**, au cours duquel, j'aurai à intervenir sur le thème : *« L'innovation dans l'ingénierie*

urbaine au cœur de la réduction des disparités sociales ».

En outre, **du 15 au 19 avril 2026**, le Sénat a pris part à la **152^e Assemblée de l'Union Interparlementaire (UIP) à Istanbul, en Türkiye**. A l'occasion du débat général, j'ai présenté, au nom du Parlement ivoirien, une communication sur l'expérience ivoirienne en matière de consolidation de la paix, ainsi que sur le rôle du Parlement dans la promotion de la justice et de l'inclusion.

Par ailleurs, le Sénat de Côte d'Ivoire a abrité **du 22 au 24 avril 2026, à Yamoussoukro**, pour le compte de la section ivoirienne, **la**

réunion intersessionnelle du Réseau des Femmes parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, qui a enregistré la participation de dix-sept sections.

Cette rencontre de haut niveau a débouché sur l'adoption d'importantes résolutions, notamment en matière de lutte contre la traite des personnes, tout en offrant un cadre privilégié d'échanges sur des enjeux d'intérêt commun, tels que la lutte contre le sexisme, l'égalité de genre, et la mise en œuvre de l'Agenda « Femmes, Paix et Sécurité ».

Chers collègues Sénateurs,

Au terme de cette première session ordinaire de l'année 2026, je voudrais vous adresser mes chaleureuses félicitations pour votre sens élevé du devoir républicain, votre assiduité, ainsi que votre engagement constant en faveur d'une représentation efficace de la Nation tout entière et des collectivités territoriales.

Les résultats enregistrés au cours de cette session, témoignent de votre volonté commune de participer au rayonnement international de la Côte d'Ivoire, et d'accompagner le développement harmonieux de notre pays.

Je forme le vœu que cette même dynamique de travail, de solidarité et d'excellence continue d'animer notre action collective lors des prochaines échéances parlementaires, afin que le Sénat demeure une institution forte, crédible et résolument tournée vers le progrès de la Côte d'Ivoire.

**Monsieur le Représentant du
Président de la République,
Distingués invités,
Mesdames et Messieurs,**

Au chapitre de la vie politique nationale, le Président de la République a procédé, le 06 mai 2026, à la dissolution de la Commission Electorale Indépendante (CEI), marquant

ainsi la fin d'un cycle institutionnel important dans la vie démocratique de notre pays.

Je voudrais saisir l'opportunité de cette cérémonie pour adresser mes chaleureuses félicitations à **Monsieur COULIBALY Kuibiert Ibrahim et à ses collaborateurs** pour le remarquable travail accompli à la tête de cette Institution et pour sa nomination en qualité de Président du Conseil d'Etat.

Le Sénat de la République de Côte d'Ivoire mesure toute l'importance du rôle joué par les institutions chargées de veiller au bon fonctionnement de notre démocratie. Il a la ferme conviction

que la solidité des institutions républicaines repose avant tout sur la compétence, l'intégrité et le sens du devoir des femmes et des hommes qui les animent.

C'est pourquoi, je forme le vœu que le nouvel organe qui sera chargé des élections dans notre pays, tire les enseignements des expériences passées, tout en s'inspirant des meilleures pratiques internationales en matière de gestion électorale.

Une telle démarche devrait contribuer à consolider la transparence, la crédibilité et l'inclusivité des scrutins, conditions essentielles à la préservation de la

paix sociale, au renforcement de la cohésion nationale et à l'enracinement durable de notre démocratie.

**Monsieur le Représentant du
Président de la République,
Distingués invités,
Mesdames et Messieurs,**

Les effets néfastes du changement climatique se manifestent avec une intensité croissante dans notre pays. Ainsi, le District autonome d'Abidjan est confronté, depuis plusieurs semaines, à de fortes précipitations qui ont entraîné des pertes en vies humaines, des dégâts matériels importants, ainsi

que de nombreuses situations de détresse pour plusieurs familles.

Au nom du Sénat de la République de Côte d'Ivoire et en mon nom propre, j'adresse aux familles endeuillées nos condoléances les plus attristées et leur exprime toute notre solidarité.

J'exprime ma compassion à l'ensemble des personnes affectées par ces inondations, notamment aux blessés et aux sinistrés.

Ces événements tragiques nous rappellent avec force la nécessité d'une vigilance accrue face aux risques liés à la saison des pluies.

J'en appelle, par conséquent, au sens civique de chacune et de chacun, en vue de l'observation scrupuleuse des consignes de sécurité édictées par les autorités compétentes.

Je voudrais également saluer les efforts déployés par le Gouvernement, les collectivités territoriales, les services de protection civile, ainsi que l'ensemble des acteurs mobilisés sur le terrain pour porter assistance aux populations affectées.

Au regard des prévisions météorologiques préoccupantes, j'invite le Gouvernement à poursuivre et à renforcer les

mesures appropriées de prévention, de sécurisation et de prise en charge des populations exposées, afin d'éviter de nouvelles pertes en vies humaines.

Au titre de la représentation des collectivités territoriales, je voudrais saluer les efforts du gouvernement dans l'assainissement et le ramassage des ordures dans le District Autonome d'Abidjan pour garantir des conditions de vie saines à nos concitoyens.

Par ailleurs, le SÉNAT reste en attente des résultats de l'enquête sur le déguerpissement des populations au quartier

campement à Koumassi et encourage le gouvernement à continuer d'apporter assistance aux populations affectées.

**Monsieur le Représentant du
Président de la République,
Distingués invités,
Mesdames et Messieurs,**

Nos vaillants Éléphants prennent part en ce moment à la Coupe du Monde de Football 2026 qui se déroule aux États-Unis d'Amérique, au Canada et au Mexique.

Leur qualification à cette prestigieuse compétition constitue une immense fierté pour notre

pays, et le témoignage éclatant du talent, de la détermination et de l'esprit de dépassement qui caractérisent la jeunesse ivoirienne.

À travers eux, c'est toute la Côte d'Ivoire qui est représentée sur la scène mondiale.

Chaque match, chaque effort et chaque victoire portent les espoirs et les aspirations de millions d'Ivoiriennes et d'Ivoiriens.

Je voudrais donc adresser à l'Equipe nationale de football et à l'encadrement technique, les chaleureuses félicitations de la Chambre haute du Parlement de

notre pays, pour la **brillante victoire enregistrée contre l'Equateur le dimanche dernier.**

Ce résultat remarquable témoigne de la qualité du travail accompli depuis plusieurs années par les joueurs, les encadrateurs, la fédération et l'ensemble des acteurs du football ivoirien.

Je n'ai aucun doute que notre Equipe nationale saura, ce samedi 20 juin 2026, face à l'Allemagne, et le jeudi 26 juin 2026, contre le Curaçao, démontrer tout son talent, sa combativité, sa discipline tactique, sa cohésion et son attachement aux couleurs nationales.

La victoire est à leur portée.

Au nom du Sénat, je forme le vœu que nos Éléphants poursuivent leur belle aventure mondiale, et continuent de faire rayonner notre pays parmi les grandes nations du football.

Chers compatriotes,

Ensemble, affirmons, une fois encore, la force de notre unité nationale derrière nos champions jusqu'à la victoire finale !

Mesdames et Messieurs les Sénateurs, chers collègues,

Au moment où s'achève cette première session ordinaire de l'année 2026 et où s'ouvrent les vacances parlementaires, je voudrais vous inviter à mettre à

profit cette période pour demeurer à l'écoute de nos concitoyens et poursuivre, sur le terrain, la noble mission de proximité qui est au cœur de notre mandat.

C'est sur cet appel que conformément à **l'article 94 alinéa 3 nouveau de la Constitution**, je déclare close la première session ordinaire 2026 du Sénat.

Que Dieu bénisse le Sénat !

Que Dieu bénisse la Côte d'Ivoire !

Je vous remercie.

Kandia KAMISSOKO CAMARA
Présidente du Sénat